



Qui peut m aider pour souci creation micro entreprise

Par **ALINE8888**, le **30/03/2012** à **14:21**

Bonjour,
VOILA SI QUELQU UN POURRAIS ME CONSEILLER
VOILA JE COMPTE CREER MA MICRO ENTREPRISE MAIS JE SUIS FONCTIONNAIRE
AIJE LE DROIT DE FAIRE LA MICRO ENTREPRISE SOUS LE NOM DE MA COMPAGNE A
SAVOIR QUE C EST UNE SOCIETE D ANIMATION DE SOIREE DONC QUE SAIS MOI QUI
TRAVAILLE ET QUE MA FEMME N EST PAS PRESENTE QUE SAIS POUR EVITER UN
RETRAIT SUR MON SALAIRE
AI CE QUE J AI LE DROIT ET JE RISQUE QUOI
MERCİ POUR VOS CONSEİLS

Par **alterego**, le **30/03/2012** à **15:59**

Bonjour,

L'auto entrepreneur étant votre compagne, vous devrez obligatoirement être salarié. Qui dit salarié, dit charges sociales.

Où sera l'intérêt d'être auto entrepreneur, activité dont le montant des recettes est plafonné ?

Auto entrepreneur, recettes limitées, emploi de personnel + charges sociales, petit cocktail pour intéresser les services fiscaux sans qu'ils aient à déplacer leurs fins limiers.

Vous créez votre auto entreprise si vous le souhaitez, vous l'exploitez vous-même, donc pas de salarié, vous ne dépassez pas les 32000€ de recettes/an et vous dormirez tranquille.

Cordialement